

Arrêté du 24 février 1995 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale dans les départements d'outre-mer

NOR : ENVN9540075A

Le ministre de l'environnement,

Vu le livre II du code rural relatif à la protection de la nature, notamment ses articles L. 212-1, R. 212-8 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Dans les départements d'outre-mer, indépendamment des dispositions prises en application des articles L. 211-1 et L. 211-2 du code rural, le ramassage ou la récolte et la cession à titre gratuit ou onéreux des végétaux ci-après énumérés, ainsi que de leurs parties ou produits, peuvent être interdits ou autorisés dans certaines conditions par un arrêté préfectoral.

L'arrêté fixe, de manière permanente ou temporaire, la liste des espèces concernées, la période d'application de la réglementation ou de l'interdiction, l'étendue du territoire concerné, les conditions d'exercice de la récolte et de la cession, les parties ou produits éventuellement concernés ainsi que la qualité des bénéficiaires de l'autorisation.

Ptéridophytes

Cyatheaceae

Toutes les espèces de la famille des Cyathéacées (fougères arborescentes).

Phanérogames angiospermes

I. Monocotylédones :

Agavaceae

Toutes les espèces de la famille des Agavacées.

<i>Araceae</i>	Toutes les espèces de la famille des Aracées.	<i>Gesneriaceae</i>	Toutes les espèces de la famille des Gesnériacées.
<i>Bromeliaceae</i>	Toutes les espèces de Broméliacées épiphytes et épilithes.	<i>Hubertia ambavilla</i> Bory	Ambaville.
<i>Heliconia bihai</i> L.	Balisier.	<i>Hypericum lanceolatum</i> Lamarck	Fleur jaune.
<i>Heliconia caribaea</i> Lam.	Balisier rouge, balisier jaune.	<i>Psathura borbonica</i> J. Gmelin	Bois cassant.
<i>Marantaceae</i>	Toutes les espèces de la famille des Marantacées.	<i>Richeria grandis</i> Vahl	Marbri, « bois-bander ».
<i>Orchidaceae</i>	Toutes les espèces de la famille des Orchidées.	<i>Terminalia bentzoe</i> (L.) L.f.	Benjoin.
<i>Palmae</i>	Toutes les espèces de la famille des Palmacées.	Art. 2. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au <i>Journal officiel</i> de la République française. Fait à Paris, le 24 février 1995. Pour le ministre et par délégation : Le directeur de la nature et des paysages, G. SIMON	
2. Dicotylédones :			
<i>Cactaceae</i>	Toutes les espèces de la famille des Cactacées.		